

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Aouste-sur-Sye, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET et Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Gilles MAGNON, Franck MONGE, Jean-Philippe ROCHE et Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mme Anne-Line GUIRONNET, MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Gérard PERDRIX et Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Jean-François FAURE (suppléant), Jean-Marc PEYRET et Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mme Caroline JEANJEAN et MM. David ARNAUD, Pierre LESPETS, Julien Nivou et Cédric Proust

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. David BOUVIER, Daniel GILLES et Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Dominique MARCON et Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER et Jean-Pierre POINT

Communauté de communes du Diois : Mme Dominique VINAY

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT et Jean SERRET

ORDRE DU JOUR :

GENERAL

- Approbation du compte rendu du 7 février 2024
- Présentation du bilan d'activité 2023
- Avis sur le projet du SCOT de la Vallée de la Drôme aval (**projet délibération n°01**)

PERSONNEL ET MOYENS

- Mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle (**projet délibération n°02**)

GEMAPI

- Sollicitation de financements pour la réalisation des plans d'entretien du lit et des berges de la Drôme et de ses affluents – Végétation, atterrissements, renouée du Japon (**projet délibération n°03**)
- Rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil Romézon sur la Gervanne : demande d'aides pour les études préalables et la maîtrise d'œuvre (**projet délibération n°04**)

QUESTIONS DIVERSES

G. CROZIER, ouvre la séance à 18h05.

Il remercie les membres présents et plus particulièrement P. LESPETS, Président de la commission locale de l'eau (CLE). G. CROZIER constate que le quorum est atteint et excuse les absents.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 FEVRIER 2024

Aucune remarque n'étant apportée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du comité syndical du 7 février 2024

II. INTERET GENERAL

2.1 Présentation du bilan d'activité 2023

Le Président remercie le travail réalisé tout au long de l'année par les membres de l'exécutif, les membres du bureau, les membres de la CLE, les partenaires (intercommunalités membres et le département de la Drôme) et l'équipe administrative et technique. Il reconnaît un climat serein et convivial.

P. BAUDIN exprime l'intérêt de ce document qui détaille toutes les actions menées, au même titre que ceux réalisés dans les intercommunalités.

D. ARNAUD rappelle que le bilan d'activité est une information et que celui-ci ne fera pas l'objet de délibération.

Il commence la présentation en distinguant les missions des deux pôles du SMRD ; le pôle GEMAPI (GESTion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) pour la partie opérationnelle et le pôle SAGE/Observatoire (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour la planification.

En 2023, le travail sur la communication fait ressortir que la raison d'être du SMRD (le pôle GEMAPI) est la voix de la rivière alors que pour le pôle SAGE/Observatoire c'est la voix de la ressource en eau.

J. NIVOU présente les travaux effectués dans le cadre de la GEMAPI :

- Il rappelle les **travaux de réhabilitation de l'ancienne gravière des Freydières** sur la commune de Grâne débutés en octobre 2022 et terminés en avril 2023. Le montant de cette opération (étude, maîtrise d'œuvre et travaux) s'élève à 1 800 000 € TTC et a été subventionnée à hauteur de 50 % par l'agence de l'eau et de 40 % par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

La maîtrise d'œuvre a été réalisée par les bureaux d'étude Safège, Dryopteris et Ecoter tandis que les travaux ont été réalisés par les entreprises Vinci, Vidil et l'ONF.

J. NIVOU explique que les fonds de l'ancienne gravière ont été réduits et que la roselière va être favorable à la biodiversité (libellule, brochet...). Ce lac sera, à terme, réintégré naturellement au lit de la Drôme.

Un court film retraçant les différentes étapes de l'intervention est projeté en séance.

J. NIVOU précise qu'à l'heure actuelle il n'y a pas encore eu de capture de la Drôme par le lac, bien que celle-ci s'y soit déversée plusieurs fois dans l'hiver.

G. CROZIER rappelle les objectifs de cette opération à savoir redonner de l'espace de mobilité à la rivière Drôme et éviter le risque d'érosion qui pourrait toucher le système d'endiguement d'Allex/Grâne.

Les travaux se sont très bien déroulés, malgré de nombreuses contraintes (météo, temps d'intervention réduit...). La bonne remise en état du site a été constatée à l'occasion de l'inauguration officielle qui a eu lieu en juillet 2023.

- J. NIVOU rappelle les travaux d'**extraction des anciennes décharges sur les communes de Pontaix et de Vercheny** qui se sont terminés en mars 2023. Le coût de cette opération est de 640 000.00 € TTC. Elle a été subventionnée à hauteur de 80 % par l'État et 10 % par les communes. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Liotard et l'inauguration a également eu lieu en juillet 2023.

- En matière de **continuité écologique** les travaux sur les seuils de Luc-en-Diois (260 000.00 € TTC) et de Die (Meyrosse) sont terminés et validés par l'OFB. J. NIVOU attire l'attention sur les conséquences de ces travaux sur le profil en long du cours d'eau. Sur le seuil Moulin Reynaud (commune de Grâne) une première tranche a été réalisée cet été (arasement partiel). Une deuxième tranche, qui consiste à stabiliser le lit et les berges sera réalisée à l'automne 2024.

- **Les programmes d'entretien des cours d'eau**

En 2023, une dizaine de cours d'eau, repartis sur l'ensemble du bassin versant, ont été entretenus dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Entretien (PPE) du lit et des berges. Il s'agit des cours d'eau suivants : la Drôme à Luc-en-Diois, Pontaix et Saillans, la Gervanne (de la confluence avec la Sépie jusqu'à la confluence avec la Drôme), le Rif Charel (Montlaur-en-Diois), la Teyssonne et le Tierceron à Mirmande, le Rif Noir (Divajeu et Chabrillan), le Bez (Chatillon-en-Diois et Menglon), la Sûre (Sainte-Croix, Saint-Julien-En-Quint, Saint-Andéol-en-Quint et Vachère-en-Quint).

Dans le cadre du programme de gestion des atterrissements, 6 hectares ont été traités en 2023 sur les communes d'Aurel, Piègros-la-Clastre et Livron/Loriol. L'objectif de ces opérations est de remobiliser les matériaux présents dans le lit.

En ce qui concerne la lutte contre la renouée du Japon, cette espèce invasive se développe sur la Meyrosse et la Gervanne. En 2023, 3 campagnes ont été réalisées sur ces deux cours d'eau. A ce stade, il est difficile de formuler des conclusions car l'implantation de cette plante est variable en fonction de la météo, il semblerait toutefois que les pieds soient moins nombreux.

AL. GUIRONNET demande si les interventions ont lieu sur la commune de Romeyer et J. NIVOU répond que l'arrachement a été réalisé sur les communes de Die et Romeyer et qu'il est prévu d'enlever la bâche mise en place au bord de Meyrosse.

- **Les Zones Humides (ZH)**

J. NIVOU rappelle l'inventaire des ZH qui avait été réalisé entre 2004 et 2006.

Il informe que le nouveau Plan de Gestion Stratégique des Zones humides (PGSZH) est en cours. Ce dernier a permis une redélimitation de certaines zones humides sur la base de critères réglementaires. Cela a diminué la surface totale de ces zones. Toutefois, il est difficile d'affirmer que cette diminution est due au changement de méthode ou s'il y a réellement moins de zones humides sur le territoire du bassin versant.

En 2023, les phases 1 et 2 ont été réalisées. Elles consistaient à établir l'état des lieux/diagnostic, redélimiter et mettre à jour l'inventaire et animer les nombreux ateliers de concertation. L'objectif pour l'année 2024 sera de finaliser cette étude tout en maintenant un bon niveau de concertation.

J. NIVOU précise que le plan de gestion de la ZH des Nays sur la commune de Saint-Roman va être renouvelé, pour une durée de 10 ans.

- **Le Programme d'étude préalable (PEP) au Programme d'Actions pour la Prévention des inondations (PAPI)**

2023 a été une année consacrée à la rédaction du dossier de candidature, à la labélisation par la DREAL du PEP et à l'animation autour de ce programme. Celui-ci comprend 7 axes dont 16 fiches actions pour un budget global de 1 295 000.00 € TTC. Il est attendu des subventions de l'Etat, via le fonds Barnier et le fonds Vert, et du département de la Drôme, à hauteur de 615 083.33 €, soit un peu plus de 50 % d'aides publiques.

Deux premières actions de ce programme ont été engagées en fin d'année. Il s'agit de l'étude préalable à un schéma d'aménagement et de gestion du risque inondation au droit des digues de Livron/Loriol et de l'expertise juridico-financière pour la mise en place d'une gouvernance GEMAPI unifiée au droit de la confluence Drôme-Rhône.

J. NIVOU informe que la GEMAPI sur cette zone est assurée par le SMRD mais également par le Syndicat des Dignes Loriol/Le Pouzin (SDLP) pour une partie. Le SDLP regroupe la CCVD et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA).

Le Président du SMRD précise que ce programme d'envergure devra être finalisé avant les élections de 2026.

J. NIVOU finit la présentation en indiquant les enjeux 2024 en matière de GEMA et de PI.

GEMA :

- Poursuivre des projets de continuité sur les seuils Moulin Reynaud à Grâne et Romezon à Mirabel-et-Blacons,
- Restaurer le matelas alluvial de la Drôme en aval de Luc-en-Diois,
- Finaliser le PGSZH et renouveler le plan de gestion des Nays,
- Poursuivre les programmes d'entretien avec le renouvellement du PPE.

PI :

- Poursuivre les études en cours (confluence),
- Lancer les études projets (Crest, Pontaix, ouvrages non retenus comme système d'endiguement),
- Lancer les études enjeux/aléa et système d'alerte de crues,
- Gérer les pièges à graviers du haut-diois.

C. PROUST poursuit la présentation du bilan d'activité pour le pôle SAGE/Observatoire.

Il rappelle sa prise de poste au 15 mai 2023 pour conforter l'équipe en sous-effectif depuis un peu moins d'un an pour assurer les fonctions de responsable du pôle SAGE/Observatoire.

Il évoque que 3 CLE plénière ont eu lieu en 2023 et 4 bureaux de CLE. Il précise que les bureaux de CLE sont depuis septembre 2023 désormais réunis une fois par mois.

5 avis ont été émis courant 2023, dont :

- 4 avis favorables pour le renouvellement de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Crest et la régularisation administrative de la STEP de Die, la création d'une retenue de stockage à la Roche sur Grâne et la demande de prélèvement sur Gervanne-Romezon,
- 1 avis défavorable pour la demande de régularisation de Royal Bernard Dauphiné.

C. PROUST fait état de l'avancement de l'étude SAGE Drôme 2050 visant à anticiper et à s'adapter au mieux aux effets du changement climatique sur le territoire. Une concertation élargie a été menée avec plus de 250 acteurs investis/mobilisés à travers 8 ateliers pour partager les constats des projections des effets du changement climatique sur la ressource en eau avec notamment une diminution des débits de 20 à 30 % estimée.

Ce travail collectif a permis de définir une stratégie d'adaptation au changement climatique autour de 4 axes : sobriété, résilience, partage et stockage. Il précise que les comptes-rendus et d'autres documents sont accessibles sur le site internet du SMRD – <https://www.riviere-drome.fr/>

P. BAUDIN informe que les premiers ateliers n'ont pas été faciles, avec beaucoup de tensions mais qu'au cours des 2 années le dialogue et le regard des autres ont changé. Il souligne l'importance de la concertation pour la rédaction de ce document qui est évolutif et qu'il faudra le réajuster au fur et à mesure.

C. PROUST confirme les grandes parts d'incertitude liées aux prospectives en précisant la multitude des paramètres qui ne sont pas maîtrisables et donc le besoin d'avancer pas à pas dans une direction souhaitable, quitte à réorienter nos actions. Cette étude servira également à l'élaboration du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

L'étude de la révision du SAGE et de l'élaboration du PTGE Drôme a été lancée en fin d'année.

Un travail collectif sur la gouvernance sera mené en élargissant et en créant un comité de pilotage qui représentera 42 structures du territoire soit 15 structures supplémentaires par rapport à la CLE. Seront par exemple intégrés en complément à la CLE les parlementaires, les syndicats d'eau potable, les coopératives agricoles.

En 2023, le Programme ÉcoDrôme a permis de réaliser 22 micro-événements (près de 460 personnes mobilisées) et 6 ateliers à destination des professionnels (120 personnes formées).

De plus, ce programme a permis de lancer un audit sur 3 communes pilotes du territoire afin de diagnostiquer les potentiels d'économies d'eau après compteurs sur ces communes.

C'est aussi, 12 supports de communication qui ont été créés.

Les différents événements ou informations sont accessibles sur le site internet du SMRD <https://www.riviere-drome.fr/Economisons-l-eau>.

Sur le volet de l'observatoire, 32 mesures ont été effectuées par J. DUVAL sur des points fixes et mobiles. Cela a permis d'avoir une meilleure connaissance de l'état et du fonctionnement de nos ressources, notamment du karst de la Gervanne.

L'observatoire consiste également à l'appui du Système d'Information Géographique (SIG) et au partage des données cartographiques auprès des deux pôles ainsi qu'auprès des partenaires.

C. PROUST finit la présentation en indiquant les enjeux 2024 en matière de SAGE/Observatoire :

- Etablir le bilan intermédiaire et renforcer le programme ÉcoDrôme,
- Finaliser l'étude SAGE Drôme 2050 et valider la stratégie d'adaptation,
- Écrire le nouveau SAGE et élaborer le PTGE en concertation,
- Gérer les instances de la CLE et renouveler ses membres,
- Créer du lien et de la cohérence avec les autres politiques du territoire,
- Continuer le suivi quantitatif pour 2024 et améliorer les connaissances.

D. ARNAUD continue la présentation du bilan d'activité 2023 avec le fonctionnement du Syndicat qui a connu une forte activité des instances dont 5 comités syndicaux et 16 bureaux organisés en 2023, avec plus de 50 délibérations prises.

D. ARNAUD rappelle des travaux sur les finances réalisées avec l'actualisation à mi-parcours de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Aussi, 2023 est l'année de préparation au changement de la nouvelle nomenclature comptable et budgétaire avec le passage en M57 à compter du 1^{er} janvier 2024. Il a donc été élaboré un règlement budgétaire et financier, modifié le mode de gestion des amortissements des immobilisations et effectué une mise à jour de l'état de l'actif.

Concernant les ressources humaines, le directeur rappelle les mouvements de personnels intervenus dans l'année avec l'arrivée du responsable du pôle SAGE/Observatoire (C. PROUST) et du remplacement du poste de chargé de mission PAPI (S. DARNAUDGUILHEM => A. GANGLOFF). Des travaux importants ont été réalisés avec notamment l'élaboration des lignes directrices de gestion et la mise en place des astreintes.

Afin de résoudre des difficultés de travail avec un prestataire d'étude, une supervision a été réalisée de mai à octobre 2023 ayant également contribué à renforcer les liens au sein de l'équipe technique ainsi qu'avec les élus.

Au niveau de la communication, plusieurs actions ont été réalisées ; avec des interventions scolaires, conférences de presses, des publications sur les réseaux sociaux, 2 inf'eauDrôm distribués et la finalisation de la stratégie de communication avec in fine le recrutement d'un agent chargé de communication prévu mi-2024.

A propos des locaux, D. ARNAUD rappelle l'acquisition du nouveau bâtiment sur la commune de Saillans. La maîtrise d'ouvrage a été confiée à la CCCPS par convention de mandat. Le marché de maîtrise d'œuvre est en cours et le permis de construire a été déposé. Les travaux devraient commencer d'ici l'été/septembre 2024.

D. ARNAUD conclut la présentation en rappelant les principaux travaux engagés courant 2023 par pôle :
GEMAPI :

- Une nouvelle étape de franchise sur le volet des inondations avec la labélisation du PEP et l'engagement des études préalables aux travaux,
- Des chantiers de grandes ampleurs et des opérations de restauration de la continuité écologique arrivés à leur terme,
- Un travail de re-délimitation des zones humides réalisé pour réenclencher une dynamique sur ce sujet,

SAGE/Observatoire :

- La révision du SAGE en marche avec la forte mobilisation autour du projet SAGE Drôme 2050,
- L'élaboration d'un PTGE confiée à la CLE,
- Démarrage réussi du projet Écodrôme pour impulser les économies d'eau,

Trois opérations réalisées pour l'avenir du Syndicat :

- L'actualisation de la PPI à mi-parcours,
- La validation de la stratégie de communication,
- Un nouveau projet de locaux.

2.2 Avis sur le projet de SCOT de la vallée de la Drôme aval

D. ARNAUD informe du courrier reçu courant janvier 2024, transmis par monsieur le Président de la structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la vallée de la Drôme aval, qui sollicite l'avis du SMRD sur le projet de SCOT arrêté le 14 décembre 2023.

Il rappelle que le SCOT est un document de planification de l'urbanisme qui fixe un cadre de développement sur 15 à 20 ans en recherchant l'équilibre entre les espaces urbains ou à urbaniser et les espaces naturels. Il vise à satisfaire les besoins immédiats et futurs de la population tout en préservant les ressources pour les prochaines générations. Il précise que l'aire géographique du Scot de la vallée de la Drôme aval comprend les périmètres de la CCVD et de la CCCPS.

J. LADEGAILLERIE précise que la CCD a refusé de rentrer dans le SCoT.

D. ARNAUD souligne que le SMRD a été largement associé aux travaux d'élaboration du SCoT tout au long du processus engagé depuis 6 ans, grâce notamment à son identification en tant que personne publique associée (PPA).

Le SMRD est amené à émettre des remarques au titre des compétences dont il est détenteur, à savoir celle relative à la GEMAPI. En ce qui concerne les sujets de préservation de la ressource en eau, les volets quantitatifs et qualitatifs, il appartiendra à la CLE d'y répondre.

Le projet de SCoT s'articule autour de 4 grands axes :

- Aménager durablement le territoire,
- Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources,
- Consolider l'excellence environnementale,
- Développer une mobilité durable et solidaire.

D. ARNAUD informe que l'élaboration de ce document a débuté en 2018 et que depuis il y a eu beaucoup d'évolution.

Il est proposé d'émettre un avis articulé autour des points suivants :

Aspects inondation

- Le PADD met en avant l'enjeu du ruissellement alors qu'il serait nécessaire de reconnaître l'enjeu principal qui réside dans les risques liés à la rupture des digues ;
- La connaissance de l'aléa étant évolutive et peu d'élément étant proposé pour la gestion de la vulnérabilité, il aurait été utile d'inscrire deux objectifs complémentaires : « prendre en compte les cartes d'aléa existantes et leurs évolutions notamment en lien avec les études et travaux du PAPI Drôme » et « mettre en place des mesures complémentaires de réduction de la vulnérabilité et de gestion de crise » ;
- Le projet préconise une inconstructibilité en zone d'aléa fort en application de la réglementation ; cette mesure nécessite d'être étendue aux zones classées en aléa moyen dans l'optique de ne pas générer de nouvelles situations à risque ;
- En ce qui concerne le ruissellement, largement envisagé sous l'angle de la dés-imperméabilisation, il serait utile de compléter cet axe par une préconisation de mise en œuvre de schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales et d'élargir la réflexion à tous les éléments du paysage qui concourent à l'infiltration et la limitation du ruissellement (zones humides, haies, terrasses, réseaux de fossés) ;

Aspects milieux naturels

- Le projet évoque très largement l'objectif de préservation des milieux naturels, ce qui est positif, avec des mesures qui peuvent conduire à la mise en place de statuts de protection ; en revanche, il est nécessaire d'être vigilant à ce que ces statuts ne soient pas une entrave à la réalisation des travaux d'entretien et de gestion de ces milieux ;

- Les projets de restauration des milieux naturels sont peu abordés ; il s'agit pourtant là d'un enjeu fort qui peut concerner du foncier, notamment agricole, lié à l'emprise des projets (recul de digues, restauration d'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques...);

Il a été précisé qu'un commissaire enquêteur sera nommé afin de reprendre les avis émis par les PPA.
G. MAGNON propose de remplacer « approuve le projet » par « donne un avis favorable au projet » de SCoT Drôme Aval.

Le Président propose à l'assemblée de délibérer.

**Le comité syndical après en avoir délibéré (7 abstentions – 0 contre – 13 pour)
donne un avis favorable au projet de SCoT Drôme Aval**

III. PERSONNEL ET MOYENS

3.1 Mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

C. JEANJEAN informe l'assemblée que le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 crée une prime exceptionnelle pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics percevant une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000.00 €.

Ce décret prévoit des conditions d'attribution principalement : bénéficiaires, période d'emploi et rémunération. En application de ce décret, 8 agents sont concernés par ce dispositif.

Elle précise que si le comité syndical souhaite instaurer cette prime exceptionnelle, il convient de la verser avant le 30 juin 2024.

Le budget serait de 4 080 € coût chargé.

Le Président propose à l'assemblée d'attribuer le montant plafond définis par l'État, soit une prime exceptionnelle comprise entre 300 € et 800 € en fonction de la rémunération des agents.

Il souligne le travail effectué par une équipe dynamique.

**Le comité syndical décide à l'unanimité d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
aux 8 agents concernés selon les montants plafonds définis par l'État**

IV. GEMAPI

4.1 Sollicitation de financements pour la réalisation des plans d'entretien du lit et des berges de la Drôme et de ses affluents – végétation, atterrissements, renouée du Japon

J. NIVOU rappelle que depuis 2018, le SMRD met en œuvre des plans d'entretien dont les actions ont été définies dans les études menées au préalable :

- La lutte contre la renouée du Japon sur les cours d'eau de la Meyrosse et de la Gervanne :

Le budget prévisionnel est estimé à 18 000.00 € TTC et pourrait être subventionné à hauteur de 55 %, soit 30 % par l'agence de l'eau et 25 % par le département de la Drôme.

- La gestion de la végétation de berges et des lits (Plan Pluriannuel d'Entretien – année 5 du programme) :

Le budget prévisionnel est estimé à 142 680.00 € TTC, dont 100 000.00 € de prestation classique et 34 680.00 € avec l'association d'insertion et 8 000.00 € TTC de broyage). Ce programme pourrait être financé à hauteur de 30 % par l'agence de l'eau et de 40% par le département de la Drôme.

- La gestion des atterrissements :

Le budget prévisionnel s'élève à 48 000.00 € TTC. Ces travaux permettraient au cours d'eau d'exprimer sa dynamique latérale, de favoriser le dépôt des matériaux, de lutter contre les phénomènes d'incision et la mise à nue du substratum et de maîtriser le risque inondation/érosion. Ces travaux seraient subventionnés par le département de la Drôme à raison de 22.5 %.

F. TRON remarque que les atterrissements sont souvent situés sur le domaine public fluvial, ce devrait être au gestionnaire de réaliser les travaux.

J. NIVOU répond que la compétence de l'État est d'assurer un bon écoulement de l'eau, les opérations menées par le SMRD sont complémentaires et poursuivent des objectifs différents. Les travaux sont réalisés en collaboration avec l'État.

Le comité syndical décide à l'unanimité de lancer ces opérations et sollicite les aides publiques

4.2 Rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil Romézon sur la Gervanne : demande d'aides pour les études préalables et la maîtrise d'œuvre

J. NIVOU rappelle que le seuil Romézon, situé sur la Gervanne, sur la commune de Mirabel-et-Blacons, est un ouvrage inscrit sur les listes 1 et 2 du Code de l'environnement. Il doit donc être mis en conformité pour la restauration de la continuité écologique (franchissement piscicole et transit sédimentaire).

Il explique que le projet initial, débuté en 2018, prévoyait l'effacement du seuil et l'aménagement d'une nouvelle prise d'eau. Du fait des risques liés au réajustement du cours d'eau suite à l'intervention, le projet est abandonné. Cet abandon a été acté lors de la réunion du 14 novembre 2023 avec la DDT et l'Agence de l'eau.

J. NIVOU explique qu'une nouvelle étude AVP doit conduire à élaborer un nouveau scénario, de type passe à poissons ou système équivalent, répondant aux exigences des services de l'Etat.

Il propose que le SMRD porte cette nouvelle étude pour le compte des communes de Mirabel-et-Blacons et Aouste-sur-Sye, la commune de Mirabel-et-Blacons étant propriétaire du seuil et de la prise d'eau ; le canal de la Gervanne à la Sye étant quant à lui la propriété des deux communes, chacune pour leur partie.

Le comité syndical décide à l'unanimité de lancer cette nouvelle opération et sollicite les subventions les plus élevées de nos financeurs

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le Président remercie les participants et lève la séance à 20h00.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER



